



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Envoyé en préfecture le 12/03/2020  
Reçu en préfecture le 12/03/2020  
Affiché le 16/03/2020  
ID : 081-200034056-20200310-D2020\_22-DE

**Séance du 10 mars 2020**

L'an deux mille vingt et le dix mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - COLIN - DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - DUVAL - FAU (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE.

**N° 2020/22**

**Objet : Administration : Soutien au projet environnemental autour du lac de Serviès**

Monsieur le Président détaille aux membres du Conseil les discussions engagées depuis plusieurs mois autour du lac situé sur la Commune de Serviès, appartenant à Mme ZEITING.

Cet espace, d'une surface de 33 hectares dont 22 hectares de lacs, est une ancienne gravière mise en vente par sa propriétaire

Compte tenu de son intérêt environnemental/écologique de par sa contribution à un réseau local de zones humides intéressantes mais également pédagogique non négligeable en l'état, le groupe de travail qui s'est réuni le 10 février 2020, organisé par la SAFER Occitanie délégation du Tarn, en présence de la SAFER, du Conseil départemental, de la municipalité de Serviès, de la FDC81, de la FDPPMA 81, de la CCLPA et du CEN Occitanie, a validé que la fédération des chasseurs du Tarn ou la fédération de pêche du Tarn, via leurs fondations respectives, proposent de faire l'acquisition de la propriété de Mme Zeiting.

Monsieur le Président précise aussi que les partenaires, présents lors de cette rencontre, ont acté que cette propriété devait être, pour une partie, le support d'un espace de découverte et de sensibilisation à la nature et pour l'autre, être préservée et aménagée pour permettre la sauvegarde de la biodiversité présente ou potentielle. L'ensemble des partenaires vont œuvrer pour la réalisation de ce projet structurant et innovant à l'échelle de la CCLPA.

Pour cela, Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil que la CCLPA apporte son soutien à la réalisation de ce projet environnemental sur le Lac de Serviès.

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- valide la proposition du groupe de travail qui prévoit que la fédération des chasseurs du Tarn ou la fédération de pêche du Tarn, via leurs fondations respectives, fassent l'acquisition de la propriété de Mme Zeiting,
- apporte son soutien à la réalisation de ce projet environnemental réalisé sur le site du Lac de Serviès.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 12 mars 2020.

Sous-Préfecture le 12 mars 2020.



Le Président  
Raymond GARDELLE